

Comparaison entre les coûts du personnel pour les hôpitaux publics et privés pris en considération

Index: 9/2018

Taux de charges patronales actualisé au 01/2020

Echelle barémique	Barème	PUBLIC		PRIVE	
			PPS		PPS
	RGB		+ 4,93 %		+ 3,5 %
Foyer-résidence	Foyer ou résidence	jusqu'à un brut max de 18510 €		jusqu'à un brut max de 18510 €	
Prestations irrégulières	Forfait	+ 11% du brut			
	Nuits	+ 81 frs par heure		+ 35 % du brut	
	Service coupé			+ 50 % du brut	
	Samedi jour	+ 45 frs par heure		+ 26 % du brut	
	Samedi nuit	+ 81 frs par heure		+ 35 % du brut	
	Dimanche et fériés jour	+ 45 frs par heure		+ 56 % du brut	
	Dimanche et fériés nuit	+ 81 frs par heure		+ 56 % du brut	
Prime d'attractivité	(Pour mémoire)		859,25		891,48
Complément fonctionnel(18+)	(Pour mémoire)		1462,24		1462,24
6000+511	Partie fixe (non indexée)		161,40		161,40
Pécule de vacances	Partie fixe (indexée)		1 235,52		
	Partie variable	1,1 % du brut annuel à l'index de mars		92 % du brut mensuel à l'index de mai	
Allocation de fin d'année	Partie fixe		391,55		359,13
	Partie variable	2,5 % du (brut+f/r) à l'ind d'octobre		2,5 % du (brut+f/r+) à l'ind d'octobre	
Cotisations patronales	Soins santé		3,80%		26,65%
	Allocations familiales		5,25%		
	Maladies professionnelles		0,17%		
	Modération salariale		6,19%		7,58%
	Fond.équ.crèches		0,05%		
	Pensions		24,50%		
	Amiante		0,01%		
	Chômage				
	Fonds de fermeture				0,11%
	Cot groupes à risque				0,10%
	Total		39,97%		34,44%
Assurance-loi	Variable suivant les Cies		entre 0,50% et 1 %		entre 0,50% et 1 %
Médecine du travail			environ 0,50%		environ 0,50%